



HAL
open science

Le travail en atelier pour questionner les usages violents des mots

Séréna Naudin, Coline Cellier, Karine Gatelier

► To cite this version:

Séréna Naudin, Coline Cellier, Karine Gatelier. Le travail en atelier pour questionner les usages violents des mots. Pour une géopolitique critique du savoir. 3e Rencontres de géopolitique critique, Modus Operandi, Feb 2018, Grenoble, France. pp.73-89. hal-02148274

HAL Id: hal-02148274

<https://hal.science/hal-02148274>

Submitted on 5 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOSSIER : EXPÉRIMENTER LE TRAVAIL EN ATELIER POUR QUESTIONNER LES USAGES VIOLENTS DES MOTS

**Séréna Naudin
Coline Cellier
Karine Gatelier**

Lors des Rencontres « Pour une géopolitique critique du savoir », nous avons interrogé les mots qui désignent l'autre par le biais de deux événements : l'atelier *Fabrique de l'altérité* et une séance d'écoute dans le noir du documentaire sonore *Les mots des autres*, produit par l'atelier radio « A plus d'une voix ». Ces deux événements ont en commun d'expérimenter des méthodologies pour valoriser la diversité des savoirs, les articuler pour produire de la connaissance à partir d'expériences vécues et partagées.

Parce que nous travaillons sur les dynamiques de la stigmatisation et de l'assignation, nous expérimentons des façons de créer les conditions pour partager des émotions et des analyses dans des espaces protégés. C'est aussi pour cela que nous sommes convaincues qu'une connaissance de ces situations peut seulement se construire en croisant les points de vue et les positions. Les ateliers que nous présentons dans les pages qui suivent mettent en œuvre des méthodes s'appuyant sur les savoirs situés. Cela a été conceptualisé en critique à ce qui est généralement présenté comme la neutralité construite par la méthode scientifique. Or au lieu de neutralité c'est un savoir produit par les dominants qui ne disent jamais leur position. A partir des années 70, des universitaires féministes ont, en premier, critiqué des savoirs scientifiques qui sont en réalité produits par des hommes et où les femmes sont fort peu présentes. Il s'agit dès lors de reconnaître que tout savoir est formulé depuis un point de vue et d'éclairer la position des chercheurs qui ne peut être neutralisée par la méthode scientifique.

L'atelier *Fabrique de l'altérité* propose de questionner la production des représentations et imaginaires collectifs sur l'autre qui aboutissent notamment à la stigmatisation et à l'exclusion. La

réflexion s'appuie sur des supports variés - écoute d'émissions radio, de chansons, le visionnage de vidéos, d'images de bande-dessinée, la lecture de textes scientifiques ou de fictions - et le partage d'expériences. Dans ce travail, nous interrogerons notamment l'usage de mots pour désigner les personnes et la production de l'altérité qui en découle. Par altérité, nous entendons la mise à distance de l'autre en lui attribuant des caractéristiques figées qui l'enferment dans une catégorie différente de celles auxquelles nous nous identifions, et dévalorisante. Cependant, l'altérité porte un autre sens, celui construit par les disciplines de la philosophie ou encore de l'anthropologie, qui est la reconnaissance de l'autre dans sa différence.

Le documentaire sonore *Les mots des autres* est issu de l'atelier radio « A plus d'une voix » mené avec des personnes en demande d'asile qui apprennent le français. Dans cet atelier, nous proposons aux participants de discuter les sujets de leur choix par le biais d'interviews et de débats enregistrés entre nous ; de discussions avec des personnes invitées dans les ateliers ou dans d'autres contextes. C'est l'occasion pour les participants d'apprendre les bases de l'outil radiophonique, prise de son et techniques d'interviews. Lors d'un atelier, un participant a proposé de poser la question suivante à nos invités: « *quelle est la différence entre les expatriés et les immigrés ?* ». Cette question a été un déclencheur pour questionner les mots « immigrés », « émigrés », « migrants », « réfugiés », « expatriés », « exilés » à propos de leur sens et de leurs usages. Sous les projecteurs, le phénomène de la migration est l'objet d'un traitement médiatique et politique par quantité de mots pour le décrire et qualifier les personnes qui migrent. Que ça soit dans les médias, les déclarations politiques, les mouvements de soutien, les associations d'aide, les discussions quotidiennes, des mots sans

cesse utilisés pour parler des personnes qui se déplacent pour s'installer en France. Pourtant, il est rare d'entendre les premiers concernés sur cette question et c'est ce que nous avons essayé de faire avec cet atelier radio. Ce documentaire sonore cherche à rendre compte d'une partie de ce travail.

D'abord, cet ensemble d'articles montrera à partir des ateliers *Fabrique de l'altérité* les différentes formes de violences liées au vocabulaire utilisé pour désigner l'autre, que ce soit les mots eux-même qui dégagent de la violence, leur usage, ou les représentations qu'ils véhiculent. Puis, en nous appuyant sur l'expérience de l'atelier radiophonique, nous montrerons comment le fait de désigner quelqu'un par un terme plutôt qu'un autre dénote d'une catégorisation qui crée des frontières entre les individus. Cela permettra ensuite à partir de l'analyse du langage de tirer une analyse plus large sur la position qui est faite aux étrangers dans la société. Pour finir, nous expliquerons le choix de faire écouter un documentaire sonore dans le noir.

- 1 – Les micro-violences du quotidien : Quand le langage devient une arme, par Coline Cellier
- 2 – Les mots qui désignent, assignent ? par Séréna Naudin
- 3 – « Pourquoi as-tu quitté ton pays ? Pourquoi es-tu là, en France ? ». Les étrangers face à l'injonction permanente de justifier leur présence, par Karine Gatelier
- 4 – Une écoute dans le noir du documentaire sonore « Les mots des autres », par Karine Gatelier et Séréna Naudin

Pédé
 Selon le Larousse, « pédé » est un terme « très familier et injurieux pour désigner un homosexuel ».
 D'après le dictionnaire cnrtl, le terme est un diminutif du mot « pédéraste » qui signifie « homme qui éprouve une attirance amoureuse et sexuelle pour les jeunes garçons, enfants ou adolescents » mais dont le diminutif est également utilisé pour signifier « pauvre type » comme « abréviation populaire ». De façon générale, l'utilisation de ce diminutif est péjorative. Si l'on verra plus tard des mouvements d'hommes homosexuels reprendre le diminutif, son utilisation première reste négative et violente.

Pédé = Mot issu de « pédéraste » qui signifie « homosexuel ». Peut également qualifier des traits dits « féminins » chez un homme, un « vrai ». Ex : « Arrête de chialer, pédé. »

Pédé = Diminutif généralement péjoratif utilisé par des homophobes ou insulte utilisée pour accuser la faiblesse de quelqu'un... Pleins de sens selon l'Histoire.

Pédé = Mot utilisé comme une insulte par les homophobes mais aussi par les LGBT eux-mêmes (et proches) pour tourner en dérision les homophobes et eux-mêmes.

Intégration :
 Selon la définition du Larousse, l'intégration est « L'action d'intégrer ; le fait pour quelqu'un, un groupe de s'intégrer à, dans quelque chose ». Pourtant, d'après le vécu de certain.e.s participant.e.s, « avec tout ce que tu as, tu ne peux pas seulement « intégrer » ». Ça ne suffit jamais... Ainsi, bien que le terme intégration ne soit pas violent en soi, il semble incarner et véhiculer des réalités violentes. Le terme induirait une injonction à s'oublier. Pourtant, il ne s'agit pas d'une assimilation. Mais le terme serait utilisé, de manière politiquement correcte et donc stratégique, pour parler d'assimilation.

Intégration = Il y a une différence entre l'intégration comme pratique et l'intégration comme devoir ou obligation. Je ne peux plus entendre ce mot car il est la plupart du temps utilisé pour dire ce que les immigrés comme moi font trop ou pas suffisamment. Comme s'il y avait un seuil d'intégration auquel tu es tout le temps mesuré.

Intégration = Action de s'intégrer à un groupe ou à une culture, parfois demandée par les politiques. Elle est parfois refusée pour ne pas « perdre son identité ».

Intégration = Ajuster son identité à celle de son entourage.

Les mots qui font mal

Pour exemple, deux mots traités des ateliers. Voici les définitions données par les participant.es

« Pédé »:

Pédé = Personne qui vit dans le marais à Paris.

Pédé = Détester/aimer.

Pédé = Terme insultant une minorité qui, sous prétexte de choix sexuels différents d'une majorité, pose problème.

Pédé = Hommes qui font l'amour par l'anus.

« Intégration »:

Intégration = Sentiment d'appartenance à un groupe, une communauté, un pays

Intégration = Processus qui permet de rentrer dans les codes, normes, conventions d'une organisation, d'une société.

Intégration = Respecter les normes et les lois d'un pays.

Intégration = Processus qui conduit à s'insérer dans une société jusqu'à en adopter les codes et valeurs. Trop souvent peu égalitaire.

L'atelier « Fabrique de l'altérité » et sa séance sur la violence des mots :

Le jeu du « cadavre-exquis des mots » proposé dans l'atelier Fabrique de l'altérité consistait à ce que chaque participant.e donne une définition d'un mot qu'il/elle jugeait péjoratif. Ensuite, sur certains des mots choisis, il était possible d'en donner une définition médiatique, exagérée, réelle, scientifique ou imaginée sans pouvoir connaître les définitions que les autres choisissaient. L'objectif de cet exercice était de mettre en avant les différentes formes de violence langagière. Ainsi, nous avons pu noter que la violence se situait tout autant dans le contexte d'énonciation qui donne la tonalité de l'intention que dans la structure même d'un terme. Les séances ont également mis en évidence l'importance du langage comme jeu social et instrument de pouvoir.

L'atelier, mené dans plusieurs lieux de l'agglomération grenobloise avec des publics diversifiés, a fait ressortir les termes suivants, jugés péjoratifs:

- militant arabe
- intégration
- patron féministe
- quartier défavorisé
- terroriste bamboula
- Negro pédé
- pute gitan clochard
- bobo miskina

Les micro-violences du quotidien : Quand le langage devient une arme

Si la violence est généralement définie par un abus de force physique ou psychologique, elle se situe parfois bien plus dans l'accumulation d'actions quotidiennes imperceptibles que dans des actes visibles. De fait, les micro-violences sont souvent négligées et continuent ainsi à s'accumuler sans qu'on ne les discerne ou qu'on ne les dénonce. Elles sont subtiles et se matérialisent par de petits actes réguliers ou par l'usage répété de mots qui blessent, humilient et réduisent l'autre à ce qu'il n'est pas. Avec *La fabrique de l'altérité*, nous avons tenté de déceler cette violence des mots et en avons identifié deux types. Le premier est celui que l'on qualifiera de violence étymologique. Dans ce cas de figure, le terme est d'emblée violent dans son origine étymologique ou sa définition première. Les mots véhiculent donc de la violence dans le sens premier qui leur a été donné. Le second est celui qu'on appellera violence contextuelle des mots. Dans ce cas, les termes véhiculent de la violence ou s'avèrent dépréciatifs selon l'interlocuteur qui l'utilise et le contexte dans lequel ils sont choisis.

« C'est toujours la même chose, t'arrives à passer au-dessus et puis au bout d'un moment, trop c'est trop. Et un tout petit truc va faire que tu vas exploser... Du coup tu vas peut-être reporter cette colère sur une seule personne alors que cette personne, elle n'aura fait qu'une petite chose, et ce sera la goutte d'eau qui aura fait déborder le vase. Alors qu'il y a des dizaines de personnes qui sont passées avant et qui ont fait beaucoup plus, sauf qu'elles ne verront pas ce que ça t'a fait à toi. » L. 15 ans, Lycée A. Argouges.

Dans une société sans espace d'exutoire de la colère et de l'agressivité, la violence subie ou perçue devient vite une « violence agie » citer l'article. Cette violence d'entre les lignes vient frapper des egos fragilisés de manière suffisamment répétée pour créer ensuite une réponse agressive au sentiment d'humiliation. Comme l'explique Joyce Ain (2012) *« la violence représente fréquemment une défense contre une menace sur l'identité »*. Ainsi, quand l'humiliation devient trop importante, que l'égo est trop écorché, l'individu devient à son tour violent. Or si toutes et tous n'en viennent pas à répondre de manière agressive, ces micro-violences concernent tout un chacun. Le travail sur le langage constitue donc un outil pour lutter comme ces formes de violences insidieuses.

« Racaille » :

Étudié dans plusieurs ateliers, ce mot fut abordé à partir de la chanson de Kerry James.

« K. James fait un contre-sens du mot racaille, pour dire que ce ne sont pas ceux des voleurs etc. mais que ce sont plutôt les gens du gouvernement. Il dit que ce sont eux qui nous volent et que ce sont eux les rats de la société. On a fait le lien avec le fait qu'aujourd'hui le mot est dénué de son sens. Et pourtant si on prend son étymologie, c'est un mot vraiment fort. Et les gens se revendiquent « racaille » mais en fait ne font que s'insulter. » I, 18 ans, Lycée A. Argouges.

Kerry James joue avec le mot de façon à inverser les catégories d'analyse et désigner de « racailles » ceux qui initialement l'utilisaient pour incriminer et dévaloriser une partie de la population.

« Les gens l'ont pris pour un avantage et ça leur permet de s'identifier. » T, 17 ans, Lycée A. Argouges.

Maîtriser le langage et posséder les mots est une forme de pouvoir. C'est ainsi que certains se saisissent des mots dévalorisants pour les faire vivre autrement. C'est une manière de se réapproprier le langage.

« On véhicule des idées avec des mots simples, tous les jours » S., MDH des Baladins

Le choix des mots conditionne ce qui peut être entendu et les effets qui seront produits. C'est un jeu social et un art.

« Dans les quartiers, pourquoi on invente des mots ? Ce n'est pas seulement contre le rapport de domination, mais aussi parce qu'il y a une grande pluralité de personnes et de la créativité. »

D, MDH des Baladins.

Chaque jour le langage est modelé, réapproprié, réinventé... On crée de nouveaux termes et l'on joue avec les anciens. Mais dans ce contexte-là, comment lutter contre la violence langagière ? Il nous semble qu'il s'agit avant tout de prendre conscience collectivement des enjeux sous-jacents au langage et du poids de certains mots. En mettant en avant l'usage stratégique du langage et la violence des termes, on peut espérer agir.

Toutefois, il ne faut pas oublier que toute violence est relative au contexte. Elle peut être un jeu ou une réponse à d'autres formes de violence subies. Elle constitue alors un acte politique de réponse – consciente ou non – à des « agressivités ressenties » Et comme le précise Claudine Moïse (2012), *« La violence verbale est soumise à des déclencheurs, propices à une montée en tension »*. Il s'agit donc bien évidemment d'agir également sur le contexte de cette violence.

LES MOTS QUI DÉSIGNENT, ASSIGNENT ?

Par **Sérèna Naudin**

*Les deux ateliers dont il est question ici proposent des méthodologies ayant comme objectif commun de faire jaillir les représentations communes dissimulées derrière les mots et montrer en quoi un même terme peut évoquer un sens différent selon les personnes, les contextes d'énonciation, historiques, politiques et sociaux. En interrogeant les définitions, il s'agissait d'éclairer les multiples facettes d'un même terme, la fabrication et l'évolution du sens. Dans cette partie, je propose une description et analyse de l'expérience que nous avons menée avec les participant.es de l'atelier radiophonique entre octobre 2017 et janvier 2018 qui a été présentée sous la forme du documentaire sonore «**Les mots des autres**».*

Le 4 novembre 2017, Junior ¹, un des participant.e.s de l'atelier, a proposé de poser la question suivante aux invité.es : «*Quelle est la différence entre les immigrés et les expatriés?*». Nous avons ainsi choisi de nous interroger collectivement sur les mots utilisés pour désigner les personnes en mobilité. Ce sont les termes suivants qui sont sortis en premier : immigrant, immigré, émigré, réfugié, expatrié. Nos premières interrogations ont permis de constater une grande confusion. D'abord, sur la définition des mots eux-mêmes et, puis, sur ceux qui sont communément utilisés, ou ceux qu'on entend/comprend.

Alors que dans les discours médiatiques et politiques dominants, l'usage du mot « migrant » est fréquent, nous comprenons, lors des discussions avec les participant.es, qu'à l'oreille ils-elles entendent plutôt comme « immigrant », « migration », « immigré » ou même parfois « émigré ». Tout se mélange, le son et le sens... Ce mot est arrivé plus tard au fil de nos discussions, surtout à propos de ce qui se dit à leur égard, dans les médias par exemple. En effet, plusieurs participant.es, y compris francophones, expliquent par la suite la découverte de ce terme en arrivant en Europe : «*Nous, en Afrique, on connaît les réfugiés pas les migrants,. Donc ceux qui quittent leur pays pour venir dans un autre pays sont les réfugiés (...). Sauf en Europe, à la télé, ici, on écoute les migrants* » ².

¹ Les prénoms ont été modifiés.

² Atelier radiophonique, le 1er février 2018

Yannick

immigrant = «*quelqu'un quitte son pays pour se réfugier dans un autre pays* »

expatrié = «*quelqu'un qui est immigré mais qui soit légal, peut-être pour faire des études ou pour travailler légalement* ».

Junior

expatrié = «*comme un immigré mais professionnel, c'est pour faire des études ou des enseignements* »

réfugié = «*un peu un immigrant, il est hors de son pays par rapport aux menaces qu'il a subies dans son pays d'origine pour qu'on puisse le protéger.* »

immigrant = «*c'est la rentrée massive des personnes qui quittent leur pays pour aller vivre là-bas* ».

Propos recueillis lors d'un atelier radiophonique, le 11 décembre 2017

Lors de la première interview réalisée avec une étudiante en sciences politiques, Junior pose les questions suivantes : «*Qui on appelle un expatrié ? (...) En fait, en Afrique on se dit par exemple que vous qui quittez l'Europe pour venir en Afrique on vous appelle souvent des expatriés et nous qui venons vers vous, vous nous appelez des migrants... Je voudrais un peu savoir quelques différences à ce sujet là... Pourquoi on nous appelle pas expatriés quoi ?* ». Au fur et à mesure des interviews avec des Français, il devient évident que l'usage du mot « expatrié » est plutôt réservé

aux Européens qui vivent en Afrique alors que dans sa définition il signifie «vivre hors de sa patrie ». Cela révèle ainsi un regard différent sur la mobilité des Européens et celle des Africains. Les six personnes, trois hommes et trois femmes âgés de 25 à 35 ans, que les participant.e.s ont interviewés sur l'usage des mots « immigré », « migrant », « réfugié » et « expatrié » réagissent par rapport aux définitions communément admises dans les médias, généralement pour les contester. Il ressort de ces échanges que les mots reflètent des représentations et des images sur les personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre (Del Biaggio, 2017). Par exemple, une invitée disait que le terme « migrant », au delà de sa définition concrète, est associé à la peur, l'inconnu, l'étranger, sans même savoir d'où les personnes viennent. Plusieurs des invité.es remarquent que le mot « réfugié » est d'emblée utilisé pour les Syrien.nes qui se déplacent, peu importe qu'ils et elles aient obtenu le statut administratif de réfugié. A leurs yeux, cela dépend du contexte médiatique et politique qui diffuse fortement les informations sur le conflit syrien, ce qui fait penser que ces personnes sont légitimes de fuir. Pour les personnes d'Afrique de l'Ouest, par contre, c'est le terme « migrant » qui est employé. L'usage des mots dans les médias dominants ou dans les discours politiques révèle ainsi une logique de tri entre les personnes, pointent des raisons légitimes ou, au contraire, illégitimes pour quitter son pays. Un invité parlait de « discrimination » en fonction de la couleur de peau des personnes. Elles et ils s'interrogent sur la façon de dépasser cette logique : faut-il utiliser le même mot pour tout le monde ? « Soit on est tous des migrants, soit on est tous des expatriés »³.

Pour continuer d'alimenter notre réflexion, nous avons choisi de travailler sur des définitions.

Pour un même terme, nous avons cherché la définition du Larousse, de la CIMADE et celle de l'UNESCO. Dans cette étape de travail, nous nous sommes confrontés à la complexité et à la multiplicité des définitions. Il fallait parfois faire un travail de décryptage pour comprendre ce qui était désigné par chacune de celle-ci mais, surtout, cette phase a renforcé la confusion. Pour « migrant », par exemple, nous avons trouvé trois définitions distinctes.

A partir de ces trois définitions, nous lançons un débat pour savoir si les participant.es se sentent concerné.es par les descriptions des personnes désignées par ces mots. Leurs réactions se concentrent surtout sur l'usage du mot « volontaire » utilisé par Larousse pour qualifier le déplacement des migrants. Chacun.es des participant.es tient à rappeler que le choix de quitter leur pays était, au contraire, contraint. Après quelques échanges, Junior conclue : « cette définition du Larousse comme c'est fait par l'Académie française, peut-être ils ont tenu compte de leur situation. C'est à peu près une définition qui tient compte de la population européenne, soit européenne ou américaine, parce qu'on se dit que la démocratie c'est ici. La démocratie c'est ici donc on ne peut pas quitter par suite de persécutions ou bien menaces, parce que là on ne se sent pas dans cette situation. Donc c'est proprement pour les pays occidentaux et non pour les pays africains. Si les Français ou les Allemands nous considèrent toujours migrants parce que notre processus n'est pas atteint d'abord, on va continuer à migrer toujours. Parce que tant que tu n'es pas stable, tu n'es pas bien accueilli, tu continues à migrer. Donc ils vont continuer à nous coller cette définition, ils vont continuer à nous coller cette définition... Sinon cette définition est faite pour eux ! » Il montre ainsi que l'assignation à cette catégorie ne lui convient pas puisqu'elle est construite selon des critères qui ne correspondent pas à

³ Atelier radiophonique, le 15 janvier 2018

Larousse, dictionnaire de français

« **Migrant, migrante**, adjectif et nom : Qui effectue une migration. »

« **Migration**, nom féminin : Déplacement volontaire d'individus ou de populations d'un pays dans un autre ou d'une région dans une autre, pour des raisons économiques, politiques ou culturelles. »

UNESCO, organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture

« Le terme **migrant** peut-être compris comme toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays. Cependant, cette définition est peut être trop restrictive lorsque l'on sait que certains pays considèrent comme migrants des personnes nées dans le pays. (...) »

CIMADE, association de défense du droit des étrangers

« Il arrive qu'il serve à opérer un tri entre les personnes qui quittent leur pays selon les causes supposées de leur départ. Les "**migrants**" feraient ce choix pour des raisons économiques, quand les réfugiés ou les demandeurs d'asile y seraient forcés pour des motifs politiques. Or les contraintes économiques et politiques se confondent souvent, et la distinction entre différentes catégories de "migrants" est généralement arbitraire. »

Pour toutes ces références, voir les sites suivants: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/migrant/51397?q=-migrant#51279>
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/migration/51399>
<http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>
<https://www.lacimade.org/faq/qu-est-ce-qu-un-migrant/>

son expérience et aux contraintes qui pèsent sur sa situation mais sont au contraire produits selon le contexte où est fabriquée cette catégorie. Junior expose également l'effet performatif de cette assignation et l'interdépendance entre le traitement qui lui est réservé en Europe et les représentations qui circulent sur les personnes de situation.

Afin de rendre compte de ces discussions et débats, nous avons travaillé au montage d'un documentaire sonore autour de cette expérience. Nous avons recueilli ensemble des sons d'ambiance, des pas dans la ville de Grenoble. Ces pas sont individuels, en groupe, s'accélèrent, ralentissent, s'arrêtent brutalement. Par la réalisation du montage, nous avons cherché à restituer la confusion vécue à l'écoute de cet ensemble de mots, la façon dont les invité.es ont pointé du doigt les représentations et préjugés véhiculés par ceux-ci, le travail de lecture des multiples définitions, les réactions qu'elles ont suscitées mais aussi les questions que nous nous sommes posées sur le choix des mots pour désigner l'autre. Ces choix de montage résultent de la confusion des sens qui s'est révélée au point

de s'y perdre et de ne plus savoir que penser. La complexité est apparue fortement. Les définitions s'allongent tant cela dépend du lieu d'énonciation et de la production du signifié. Que comprendre d'un mot pour lequel certains imaginent que la personne désignée par celui-ci est simplement partie de son pays, qu'elle est partie parce qu'elle en avait envie, ou alors, qu'elle est partie parce qu'elle n'avait pas les moyens de survivre... La situation économique des individus est-elle distincte du contexte politique ? Et, pourquoi réduire une personne au fait qu'elle a traversé des frontières ?

Ainsi, l'objet radiophonique commence par une sorte de balayage des définitions auxquelles nous pensons à l'écoute des termes discutés et aux représentations communes sur les personnes désignées par ces mots. Sont articulées les paroles des participant.es et des invité.es. Puis, nous proposons une lecture des définitions trouvées. Au fur et à mesure qu'elles sont données, certaines viennent se superposer, s'emmêlant et créant une sorte de brouillage auditif d'où ressort progressivement le mot « politique » et le mot « économique ». Cet enchevêtrement apparaît

sur la définition que la CIMADE donne du terme « réfugié » en énumérant les critères qui permettant d'obtenir ce statut administratif. Étant donné sa longueur et le fait que dans les ateliers nous avons remis en question la construction de cette catégorie ⁴, nous avons choisi d'opérer un brouillage pour laisser apparaître le flou, le sentiment d'errance dans la compréhension de ces catégories, l'imbroglio qui caractérise une telle classification.

Enfin, le montage du documentaire sonore se termine par les paroles des participant.e.s qui expliquent en quoi ces définitions ne leur conviennent pas pour les désigner. La conclusion se fait par un échange à propos de la manière de nommer l'autre, la façon dont cela influence nos représentations sur lui et comment cela peut constituer des frontières. Carlos fait référence à son expérience. Lorsqu'il se rend à l'église, il appelle les hommes des frères et les femmes des sœurs, cela pour établir une relation de fraternité

4 Sur la construction de la catégorie de réfugié comme résultat de la victoire idéologique des puissances occidentales sur les États socialistes imposant comme critère fondamental les violences politiques plutôt que les injustices économiques et sociales (Akoka, 2011).

Réfugié (définition de la CIMADE) : Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Il existe aussi une acception non juridique de la notion de réfugié, qui désigne toute personne contrainte à quitter son pays d'origine et ne pouvant y rentrer.

et de proximité : « C'est ça qu'on devrait faire, ça veut dire, voir tout le monde comme notre égal, son frère, sa sœur, comme quelqu'un qui a des projets, qui a des ambitions, qui a des problèmes, qui vit la même chose que tout le monde quoi ... » ⁵

Le décryptage des mots permet de comprendre l'instrumentalisation politique de ces derniers pour construire des catégories et exclure des individus en les classant dans des groupes essentialisés et considérés comme fixes. En cherchant à comprendre ce qui conduit à utiliser certains termes plutôt que d'autres dans le langage courant, une prise de conscience de l'effet des discours médiatiques et politiques s'effectue. Dans le cas des mobilités, ces frontières entre les individus sont particulièrement marquées par les mots. Depuis 2015, les personnes qui traversent les frontières pour se réfugier en Europe sont généralement désignées dans les médias et dans les déclarations politiques par les termes « migrant » ou « réfugié » (Canut, 2016). De ce fait, dans le langage courant en France, les personnes originaires des pays dits du « sud » et qui s'installent en France sont la plupart du temps appelés « migrant ». Avant qu'il soit repris par le Front National dans les années 80, c'était le terme « immigré » qui était employé. Dans ce contexte, certain.es chercheur.es ont choisi d'utiliser le substantif « migrant », moins connoté, pour désigner les personnes qui se déplacent et traversent des frontières. Néanmoins, cela décrit un processus. Dans la presse, à la télévision ou à la radio, il est pourtant utilisé pour désigner les personnes quelle que soit l'étape du processus de migration, c'est-à-dire y compris lorsqu'elles

5 Atelier radiophonique, le 29 janvier 2018

sont installées, ou du moins qu'elles tentent de s'installer, dans le pays. Le clivage à l'œuvre avec le terme « réfugié » révèle une distinction opérée entre les personnes : elles quitteraient leur pays pour fuir la guerre ou des problèmes politiques tandis que les « migrants » le feraient pour des raisons dites « économiques ». Cette dichotomie élude la complexité du réel. Les causes profondes de la migration sont plus imbriquées que cela : les problématiques économiques, politiques, sociales, climatiques s'articulent dans bien des cas. En outre, le statut de réfugié tel qu'il est défini dans la Convention de Genève⁶ est le fruit d'une construction politique et son attribution est liée au contexte géopolitique (Noiriel, 2005 ; Akoka, 2011).

Le travail que nous réalisons dans les ateliers radio autour des mots fréquemment utilisés dans l'actualité pour désigner les personnes en mobilité avec les premier.es concerné.es permet de réfléchir à la place que notre société fait à ces personnes. Ces échanges mettent en lumière une ligne de partage qui se construit entre certaines catégories de personnes traversant les frontières et d'autres. Et ce partage se réalise sur la base de critères qui ne leur conviennent pas car il gomme les singularités, l'expérience que chacun vit, ses motifs propres et quelque part son humanité.

⁶ La Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut de réfugié est un traité international qui définit les critères pour délivrer un statut de réfugié ainsi que les droits et les devoirs de ces derniers. Elle a été complétée en 1967 par le Protocole relatif au statut de réfugié.

Le fait de nommer des groupes et créer des catégories permet dans la recherche en sciences humaines et sociales d'étudier les dynamiques, les logiques sociales et les relations entre les individus. Pourtant, dans le quotidien, nous utilisons également des termes pour désigner les individus en les attribuant à un groupe. Mais comment choisissons-nous ces mots ? Pourquoi en utilise-t-on certains plutôt que d'autres ? Quelles sont les premières images, associations d'idées qui surgissent lorsqu'on les emploie, lorsqu'on entend certains mots ? Pourquoi ne serions pas tout simplement des passants ?

« Le passant serait-il donc tout cela à la fois, le véhicule, le pont ou la passerelle, les bordages qui recouvrent la rangée des barrots d'un navire, celui qui, ayant ses racines ailleurs, est de passage quelque part où il réside temporairement, quitte à rentrer chez soi le moment venu ? Qu'advierait-il cependant s'il ne revenait point et si, d'aventure, il poursuivait sa route, allant d'un lieu à un autre, revenant sur ses pas au besoin, mais toujours à la périphérie de son lieu natal, sans pour autant se réclamer du « réfugié » ou du « migrant », et encore moins du « citoyen » ou de l'autochtone – l'homme de -souche ? » (Mbembe, 175-176)

« POURQUOI AS-TU QUITTÉ TON PAYS ? POURQUOI ES-TU LÀ, EN FRANCE ? »

Les étrangers face à l'injonction permanente de justifier leur présence

Voix off à la fin du documentaire sonore « Les mots des autres »

« Le titre de cette émission a été trouvé par les deux animatrices de cet atelier. Son sujet, comme tous les sujets traités dans cet atelier, est proposé par ses participants. C'est en discutant entre eux des procédures et en particulier en partageant leur ressenti sur la procédure Dublin dans laquelle la plupart se trouve, que l'interrogation du sens des mots est arrivée.

Elle nous a fascinés, parce qu'à vouloir creuser cette question, croiser les significations, nous nous sommes tous perdus dans la multitude de sens de ces mots, pour se rendre compte qu'ils étaient les témoins solides du climat politique qui traverse aujourd'hui la société française.

Le brouillage du sens de mots s'est d'abord imposé dans nos échanges. Puis s'est révélée dans un second temps, avec davantage de recul, la violence de l'injonction à se justifier d'être là.

Être étrangers aujourd'hui c'est devoir continuellement expliquer pourquoi on est venu ; c'est parfois même devoir raconter pourquoi on est parti, pourquoi on a fui, surtout quand on est en demande d'asile. Comme si ces informations étaient publiques.

Cette injonction à se raconter renvoie à un jugement permanent porté sur ces personnes.

Cette injonction à légitimer sa présence renvoie au soupçon de mentir, d'abuser des aides sociales ou d'usurper le droit d'asile.

Cette émission est le résultat du début de notre travail dans l'atelier radiophonique. Elle semble témoigner que ces premiers échanges entre nous ont agi comme une catharsis. Une fois exprimées ces émotions nées de l'exil, les participants de l'atelier ont pu parler d'autre chose et prendre de la distance avec le quotidien administratif de la procédure. »

« Monsieur, tu es migrant ? Pourquoi es-tu là en France ? Mais chez vous, vous êtes riches, qu'est-ce que vous faites ici en France ? ». (...) « Vous avez beaucoup de choses à faire, il faut rentrer chez vous »¹.

Ces questions ont été adressées, dans la rue, à une personne étrangère qui demandait son chemin à un homme identifié comme local. Ces paroles

ne sont pas forcément malveillantes, pourtant, elles traduisent la violence d'une injonction incessamment adressée aux personnes étrangères identifiées comme nouvellement arrivées : l'obligation de présenter des raisons jugées valables pour justifier d'avoir quitté leur pays et de s'être installées en France. Derrière cette injonction, se trouvent à la fois le soupçon de ne pas être parti pour les « bonnes » raisons et la posture de jugement sur un choix personnel qui nie le droit et la liberté aux personnes étrangères de décider et d'organiser leur vie comme bon leur semble ; tout comme nous, en somme.

¹ Émission – promenade sonore « Afrique-Europe, le rêve en exil », issue de l'atelier radio « A plus d'une voix », avril 2018. Disponible sur http://audioblog.arterradio.com/blog/3048423/a_plus_d_une_voix/



Remontons dans le temps, tout d'abord pour comprendre d'où vient cette injonction. Écoutons, ensuite, comment les personnes à qui elle s'adresse y répondent.

Une lente, mais certaine, remise en cause du droit d'asile

C'est dans les années 80 que se situe le tournant dans la perception et le traitement des demandeurs d'asile. Jusque là, le terme de *réfugié* était largement attribué à toute personne originaire d'un pays connu pour être dirigé par un régime autoritaire (Amérique latine, Espagne, Portugal). Ces personnes ne faisaient pas forcément de demande d'asile car il était possible d'obtenir une carte de travail et de séjour, de trouver un emploi et donc de s'installer librement. Deux phénomènes déterminants et liés changent la donne : le début d'une crise économique et la fermeture de possibilités simples d'immigrer, au milieu des années 70. Dès lors, les dirigeants des États européens développent un discours sur la menace que représenterait l'immigration pour les sociétés ; le droit d'asile devient une des rares possibilités d'entrée en Union européenne. Les bases sont alors posées pour un durcissement du climat politique et social : maîtrise des flux migratoires, harcèlement des personnes en situation irrégulière, hiérarchisation entre les victimes de persécutions. Cela conduit à dénier le droit d'asile et à construire le soupçon que certains réfugiés seraient des demandeurs d'asile abusifs. Il est de plus en plus fréquent dans les médias et dans les discours politiques de qualifier les réfugiés de « faux » demandeurs d'asile, de « migrants illégaux »². Ainsi l'encadrement de l'asile devient de plus en plus strict pour résoudre

l'équation impossible de préserver les apparences d'un respect des engagements internationaux (convention de Genève 1951 notamment³) et empêcher ou décourager la demande d'asile sur le territoire : militarisation des frontières, externalisation de la demande d'asile hors de l'Union européenne, imposition du pays responsable de la demande d'asile ; précarisation de l'accueil et altération des demandeurs d'asile ; criminalisation du séjour et de l'intention de demande d'asile... sont quelques unes des modalités qui, en multipliant les obstacles, remettent en cause le droit d'asile en tant que droit fondamental, donc ouvert à tous.

Ces dernières années, des travaux universitaires ont montré que les politiques européennes de l'asile sont fondées sur un postulat d'hostilité utilisé pour justifier un déni de responsabilité de la part des États-membres.

Par ailleurs, l'existence de telles mesures mises en place par les démocraties occidentales alimente l'idée de soupçon à l'égard de ceux dont on pense qu'ils feraient une demande d'asile non fondée, et opère ainsi un amalgame entre les demandeurs d'asile et les immigrés. Cette lente évolution depuis les années 80 trouve sans doute aujourd'hui son expression dans l'adoption d'une loi unique qui traite à la fois les questions d'asile et de migration⁴.

² « Classer-Trier les migrants et les réfugiés : des distinctions qui font mal », Alain Morice, Claire Rodier, revue Hommes et Libertés - Revue de la Ligue des Droits de l'Homme, dans son numéro 129 de janvier - mars 2005, 58-61

³ Cette convention internationale adoptée à Genève en 1951 régit le droit d'asile.

⁴ Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immi-



Dessin : Mélina Vigneron

Imposteur ou victime ?

Le glissement sémantique du terme *réfugié* révèle des choix politiques volontairement opérés et se manifeste par un déni de droits. En empêchant d'accéder à la demande d'asile et en assimilant les personnes qui souhaitent jouir de ce droit aux immigrés, il devient possible de les déclarer « en situation irrégulière » ce qui est soit une erreur au regard du droit, soit une manipulation politique⁵. Aujourd'hui le terme *réfugié* a restreint sa signification au statut juridique reçu à l'issue de la demande d'asile acceptée. On passe donc de la représentation d'une personne en recherche d'un refuge à celle d'une personne qui doit passer par l'épreuve de la crédibilité pour obtenir la légitimité à être présent sur le territoire d'un État européen pour exercer son droit d'asile.

Dans ce contexte, on comprend que la présence des étrangers est devenue *a priori* suspecte. Il faut donc passer par l'épreuve de cette suspicion sur l'illégitimité de la présence. Cette épreuve conduit à justifier sa présence par la souffrance vécue au pays, donc par le statut de victime pour justifier d'être venu. C'est non seulement l'épreuve de la crédibilité, c'est celle de la victimisation, avec ce

gration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/9/10/INTX1801788L/jo/texte>

⁵ Morice, Rodier, op. cit.

que cette position suppose de dé-subjectivation.

Cette injonction, en mettant en doute la légitimité, fait peser sur les personnes qu'elle cible la charge de la preuve du fait qu'elles ont pris la bonne décision, en quittant leur pays. Pourtant il faut bien reconnaître que cette injonction ne fonctionne pas à l'identique pour tous les réfugiés. Certains y échappent. Dans notre atelier radio, lors d'interviews mutuels au sein du groupe, on a pu entendre un participant adresser à un autre cette question :

- « pourquoi avez-vous quitté votre pays ? »

La réponse :

- « Pour des raisons personnelles que je ne vais pas exposer ici »⁶.

Si on peut voir que l'injonction à justifier sa présence a été intériorisée par la personne qui pose la question, on observe aussi que la personne

⁶ Tous les propos rapportés entre guillemets sont extraits des enregistrements réalisés dans l'atelier radio « A plus d'une voix », entre octobre 2017 et juillet 2018. Chaque citation n'est pas attribuée pour préserver l'anonymat de ses auteurs.

interrogée parvient à refuser de répondre. La première personne possède une nationalité qui reçoit facilement l'asile ces dernières années et a déjà été reconnue réfugiée ; nous n'y voyons pas là un hasard. Quant au refus de répondre, il nous semble avoir été possible par la configuration même de l'atelier.

En effet, en questionnant la légitimité des personnes à avoir quitté leur pays, cette injonction ne laisse rarement d'autre choix que de se justifier. De rares conditions leur permettent de se dégager de cette injonction. On peut se poser la question de l'alternative pour les personnes qui refusent de se justifier : le risque d'être assigné à la figure de l'imposteur soupçonné d'abuser du droit d'asile ? Pour ceux qui ne peuvent échapper à l'injonction, la réponse ne peut être trouvée que dans le récit des souffrances et des dangers subis. C'est seulement en se présentant comme des victimes que les réfugiés peuvent espérer se débarrasser du soupçon qui pèse sur eux. L'injonction fonctionne donc en victimisant les réfugiés. Elle a pour effets à la fois de mettre sur la place publique un vécu personnel et un discours de souffrances victimisant, et de placer les personnes qu'elle vise sous le coup d'un jugement permanent.

Répondre à l'injonction

Dans les séances de l'atelier radio, nous expérimentons les interviews en les pratiquant entre nous. Cette méthode, on se rend compte, contribue à construire la parole de chacun. Questionné dans un contexte où les enjeux sont faibles, la confiance est plus grande et il devient possible de ne pas se laisser écraser par la violence de la question *Pourquoi as-tu quitté ton pays ?* et se laisser réduire au silence. Les réponses sont à la fois moins victimisantes ; elles révèlent

davantage le libre choix opéré par les personnes :

- « *J'avais un problème qui m'a fait quitter mon pays.* »

- « *J'ai quitté chez moi involontairement* »

Les réponses montrent aussi le besoin de dénoncer les généralisations sur les causes des départs et les situations fuies ; le besoin de personnaliser les réponses, d'être entendu individuellement : chaque personne a son histoire et est venu pour différentes raisons.

- (...) « *tu connais que ta famille, tu peux pas dire que je vais connaître tout, non. Même faut pas qu'on généralise les choses, faut bien préciser. Moi quand je vais parler de la Guinée, je parle pas de toute la Guinée, je parle de mon ethnie, je parle de ma famille. Je peux pas dire que tous les Guinéens sont les mêmes. C'est ça qui me touche, il faut pas généraliser les choses* ».

Ou encore :

« *Tout le monde ne vient pas ici parce que tout le monde souffrait là-bas. Non, j'ai été contraint de laisser le pays, j'ai été contraint de fuir mais je ne vivais pas dans la misère. Parce que j'ai été très très bien dans mon pays. (...) J'avais une bonne vie qui me permettait de continuer ma vie, j'avais mon rêve au pays, je n'avais pas mon rêve en Europe et lorsque j'ai été contraint de quitter le pays, j'ai essayé de revoir les choses, de reformuler mon rêve. Comme je suis ici en France, quels sont mes rêves, quels sont mes objectifs ? Je vois toujours mon avenir en Afrique à la longue. Je suis contraint d'être en France. (...) Personne ne peut accepter de vivre dans la souffrance* ».

Avec le recul, et après avoir échangé entre nous sur son expérience, la personne interpellée dans la rue par la personne à qui il demandait son chemin, voudrait à son tour lui poser une

Question :

- « *Moi je voudrais savoir, qu'est-ce que les Français pensent des migrants qui ont des richesses mais qui quittent leur pays pour immigrer en France* ».

Quelles occasions aura-t-il de poser cette question tant que l'injonction à se justifier de sa présence le réduit au silence ?

Comme on le voit, l'injonction faite aux personnes nouvellement arrivées de justifier leur choix d'être venues en France, parce qu'elle est généralisée, elle produit du sens – tout le monde n'est pas libre de quitter son pays et de choisir le pays dans lequel il peut venir vivre – et des catégories : ceux qu'on accueillerait et ceux qu'on pourrait refuser d'accueillir. Cette injonction se traduit par les mots « réfugiés » et « migrants ». Elle représente un procédé de fabrication de sens, donc pour certains de savoir, et parce qu'elle dispose de puissants relais tels que les médias dominants et les formations politiques majoritaires, se diffuse largement. Elle laisse peu de moyens à la contradiction qui reste plus difficilement audible. Des universitaires, des médias alternatifs, des associations et des collectifs militants travaillent à déconstruire ce procédé, mais il reste que dans leur quotidien, les personnes ciblées par cette injonction la rencontrent fréquemment, ce qui les réduit parfois au silence.

- « *Je me définirais comme un réfugié (...). Reste à la France d'accepter que je sois réfugié, dans ma tête je me considère comme réfugié.* »

On comprend ainsi que cette injonction parle à leur place :

- « *Tu demandes l'asile, tu vas, on te demande pourquoi tu est parti. Tu leur expliques et on te croit pas. (...) L'histoire qui t'as fait quitter chez toi, on te dit non, ça existe pas. On te croit pas* ».

Elle parle à leur place parce que leur parole n'est pas perçue comme une connaissance sur une situation, comme une vérité sur une condition et enfin comme une connaissance à articuler à

d'autres, existantes. Pour préserver le pouvoir des personnes qui ont fait le choix de l'exil, pour que celui-ci ne vole pas en éclats face à l'injonction que nous avons décrite, cette parole doit être reconnue comme savoir sur la grande question des mobilités contemporaines ; et dans le contexte qui nous concerne plus directement, celui de l'exil en France de personnes venues de pays non européens, dont certains ont été dans l'histoire dominés par des pays européens et où encore aujourd'hui les diplomaties de ces derniers influencent encore leur politique.

Il est également indispensable de reconnaître que tous les savoirs sont situés ; non pas seulement les savoirs qu'on associe généralement à l'expérience et à la pratique, mais la démarche scientifique doit également se reconnaître comme située au sens où elle est déterminée par des marqueurs sociaux, historiques, politiques, économiques...



Dessin : Mélina Vigneron

Une écoute dans le noir du documentaire sonore

« **LES MOTS DES AUTRES** »

**des mots résonnent
ils circulent
des tons de voix se font découvrir, des accents**

**une respiration
deux
trois**

le silence

un souffle

**le corps est relâché
l'esprit libre**



Le noir permet de reposer un de nos sens sans cesse sollicité, la vue, pour laisser plus de place à un autre : l'ouïe. Il se trouve que la radio est généralement écoutée lors d'une autre action en cours : la cuisine, la conduite, au petit déjeuner, en bricolant...etc. Mais est-on vraiment concentré ? Notre corps n'est-il pas occupé à autre chose ? Pourtant, l'écoute radiophonique est un exercice particulièrement apaisant lorsque le corps est entièrement consacré à l'écoute. Les sons pénètrent notre esprit, suscitent notre imaginaire, les voix transportent, le sens se fabrique autrement.

Dans cette idée, le lieu avait été aménagé pour favoriser cette disponibilité totale : fauteuils, matelas, coussins permettaient la décontraction des corps, leur relâchement. Le partage d'un espace exigü et chaleureux, la proximité des corps, les positions libérées des conventions, ont participé à créer une intimité, propice à partager des impressions de l'ordre plus émotionnel.

Dans un contexte où l'image nous submerge via les vidéos, les photos, les écrans d'ordinateurs ou autre technologie qui occupe notre champ visuel, nous avons choisi de mettre la vue en suspend par le noir.

L'écoute d'un montage sonore c'est la privation de l'image. L'écoute dans le noir, c'est non seulement accepter d'être privé d'images – de visages à juxtaposer à des voix notamment – mais c'est

aussi renoncer à tout autre vision. C'est se laisser envahir par les voix, et leurs mots. C'est renoncer à la communication avec les autres dans la même situation d'écoute ; ne pas se laisser influencer par leurs réactions, ne pas pouvoir les partager. C'est un exercice de solitude, en public.



Ainsi on a cherché à associer à l'anonymat des paroles, la cécité de l'auditeur. S'abstraire de l'image des visages à poser sur les voix et s'abstraire des visions de ce qui nous entoure. Pour se concentrer encore davantage sur les paroles entendues. Parce que nous voulions les faire entendre différemment et pour cela, il nous faut nous abstraire de nos univers de références.

Nous avons fait le pari que la décontraction des corps, appuyés ou allongés sur des coussins, leur proximité, créerait une intimité plus propice au partage de l'émotion suscitée par l'écoute. Une fois concentrés et plongés dans l'univers du sensible,

nous pouvions nous retrouver ensemble, dans une lumière tamisée, pour se raconter ce que nous avons vécu. L'écoute dans le noir reste une écoute publique et le montage sonore a aussi pour objectif le partage.

La surprise des participants de l'atelier radio à la découverte de leur voix dans le montage en dit sans doute long de l'écho donné à leur parole. Ils ont témoigné du fait que le montage donnait une importance à leur parole qu'ils ne soupçonnaient pas.

Par ailleurs, l'écoute dans le noir proposait une autre manière d'organiser un événement. Les écoutes radiophoniques qui se pratiquent la plupart du temps dans les milieux de passionnés de radio (festivals radiophoniques) ne sont pas, comme les projections, des événements fréquemment organisés. Nous voulions donc proposer une forme peu mobilisée pour faire découvrir nos travaux.

Les émissions radio sont généralement pensées pour être écoutées via les ondes hertziennes ou des plateformes en ligne. Ces diffusions ne permettent pas de créer un lien direct avec le public qui les écoute. L'idée de présenter nos productions sonores au public est pour commencer de vivre l'expérience collectivement. Notamment pour celles et ceux qui ont participé à la réalisation par les enregistrements de leurs paroles et d'ambiances sonores, le fait de partager avec d'autres un moment d'écoute permet de prendre conscience que leurs paroles sont transmises. Ceci est primordial dans le cadre de notre travail car, tel que nous l'avons déjà expliqué, la parole des personnes avec lesquelles sont conçues les émissions est peu entendue dans l'espace public. A ce propos, l'un.e des participant.es disait en retour de cette expérience qu'elle.il ne se rendait pas compte en réalisant les enregistrements que cela serait véritablement entendu par des personnes extérieures aux ateliers sous la forme de productions radiophoniques.

L'ambition des ateliers radio est de faire une place à cette parole dans l'espace public, la faire circuler et la faire entendre. C'est un objectif de publicisation : confronter la parole dans un espace oppositionnel, c'est-à-dire l'espace public bourgeois, celui qui est réservé aux dominants (Véron, 2013). De plus, l'écoute d'un documentaire sonore en public a pour dessein

de recueillir les impressions des personnes suite à cette action et de poursuivre la discussion, le débat.

Bibliographie Commune

Joyce Aïn, « La violence des mots », in Joyce Aïn, *Violences chaudes, violences froides*, ERES « Psychanalyse », 2012, p. 11-23.

Karen Akoka, « L'archétype rêvé du réfugié », *Plein droit* 2011/3 (n° 90), p. 13-16

Cécile Canut, « Migrants et réfugiés : quand dire, c'est faire la politique migratoire » in *Vacarme*, 12 juin 2016, version en ligne, consulté le 06/08/2018, <https://vacarme.org/article2901.html>

Cristina Del Biaggio, Retrouver l'être humain dans les mots qui disent la migration, in *Écarts d'identité. Migration, égalité, interculturalité*, 2017, no. 128, p. 30-33

Achille Mbembe, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La découverte 2016

Claudine Moïse, « Violence verbale, fulgurances au quotidien. » Scérén, Cndp-Crdp, 2012

Alain Morice, Claire Rodier, « Classer-Trier les migrants et les réfugiés : des distinctions qui font mal », revue *Hommes et Libertés - Revue de la Ligue des Droits de l'Homme*, dans son numéro 129 de janvier - mars 2005, 58-61

Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Gallimard, Folio Histoire, Paris, 2005, (1ère éd. 2001), p.414

Daniel Veron, « Quand les sans-papiers prennent la parole », *Variations* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 05 avril 2018